

8^{ème} séance : lundi 19 décembre 2022 à 19h30**Séance ordinaire.**

L'an deux mil vingt-deux, le 19 décembre le conseil municipal de la Commune de Dabo s'est réuni en mairie, après convocation légale en date du 11 décembre deux mil vingt-deux, sous la présidence de M. Eric WEBER, Maire.

Présents (15) :

Monsieur le Maire, Eric WEBER.

Mmes et MM. les adjoints : Marie-Reine LEHRER, Jean-Michel WILMOUTH, Anne DILLENSCHNEIDER, Nicolas GASSER, Muriel BENTZ, David ANTONI.

Mmes et MM. les conseillers : Viviane CHRISTOPH, Christophe SPENGLER, Lydie SCHWALLER, Sylvie KNOLL, Hélène DIEMER, Jérémy ZIMMERMANN, Michel SCHWALLER, Dominique WEINSANDO-RUFFENACH ;

Excusés (8) : Murielle BLAISE (donne procuration à David ANTONI), Thierry WOLFF (donne procuration à Anne DILLENSCHNEIDER), Patrick ZOTT (donne procuration à Michel SCHWALLER), Elisabeth LE MEUR (donne procuration à Eric WEBER), Didier WEBER (donne procuration à Jérémy ZIMMERMANN), Franck CHEVRIER, Angélique KLEIN et Emilie HUGUES.

Mme Anne DILLENSCHNEIDER a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

*Préambule***Ordre du jour :**

1. Approbation du compte rendu de séance du 21.11.2022.
2. Décisions en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.
3. Décision modificative du Budget Principal M14.
4. Fête des Anciens : Participation au repas pour les accompagnants.
5. Garantie d'emprunt Moselis.
6. Demande de participation financière du RPI pour une classe verte d'une semaine aux Aliziers.
7. Subventions aux associations.
8. Divers et Communication.

1. Approbation du compte rendu de séance du 21.11.2022

Le compte rendu du 21.11.2022, est approuvé à l'unanimité avec 20 Voix POUR.

2. Décisions en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

23/11/2022	6,1	renouvellement concession	2022-031	Renouvellement de concession funéraire au cimetière de Schaeferhof par Mr Fogel Charles 4 rue de la source à Schaeferhof et Mr Anstett Daniel 7 rue de la source Schaeferhof, pour eux-mêmes ainsi que tous leurs héritiers et les héritiers du premier concessionnaire Tombe 41 Rang 13 page 6 côté Droit
25/11/2022	6,1	renouvellement concession	2022-032	Renouvellement de concession funéraire au cimetière de Dabo par Mme Ramm Mathilde 33 rue des vosges à Dabo, pour elle-même ainsi que tous ses héritiers, et les héritiers du premier concessionnaire Tombe 305 Rang 72 page 39 côté Gauche
30/11/2022	6,1	renouvellement concession	2022-033	Renouvellement de concession funéraire au cimetière de Dabo par Mme Diss Marie-Rose 32 route de Phalsbourg, Lutzelbourg, pour elle-même ainsi que tous ses héritiers, Tombe 73C Rang 12 page 61 côté Droit
01/12/2022	6,1	renouvellement concession	2022-034	Renouvellement de concession funéraire au cimetière de La Hoube par Mme Monique Lambour, Mr Jérôme Lambour, Mme Wohlgemuth Elise et Mme Lambour Marie-Rose ; Tombe 17 Rang D page 41 côté gauche

3. Décision modificative du Budget Principal M14

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE :

1. De modifier le Budget Principal M14 selon les modalités ci-dessous :

Investissement Dépense-Budget Principal M14 : ouverture de crédits			
Libellé	Chapitre	Article	Crédits
	041	2118-OPFI	5 249
Investissement Recette-Budget Principal M14 : ouverture de crédits			
Libellé	Chapitre	Article	
	041	1323-OPFI	5 249

2. Autorise le Maire à signer toutes les pièces du dossier

VOTE : à l'unanimité avec 20 voix POUR.

DCM N° 2022-08-D001

4. Fête des Anciens : Participation au repas pour les accompagnants

Pour la fête des anciens, il convient de revoir la participation au repas des conjoint(es) qui n'ont pas encore atteint l'âge de 70 ans. Pour information le tarif s'élevait à 22 € le repas depuis 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

1. Décide de fixer la participation au repas de la fête des anciens à 25 € à compter de l'année 2023 et restera applicable jusqu'à son abrogation ;
2. Autorise le Maire à signer toutes les pièces du dossier.

VOTE : à l'unanimité avec 20 voix POUR.

DCM N° 2022-08-D002

5. Garantie d'emprunt Moselis

Moselis doit signer les prêts avant le 23.12.2022 pour maintenir les taux. Comme convenu dès le départ, nous prendrons la garantie d'emprunt pour le prêt complémentaire de 300 000 € et d'après les contrats de prêts transmis, nous avons jusqu'à fin avril 2023 pour transmettre la garantie d'emprunt.

Pour le prêt PLS de 1 300 000 €, une discussion doit avoir lieu avec l'intercommunalité et Moselis en janvier prochain et nous nous positionnerons à ce moment-là.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

1. Décide de prendre la garantie d'emprunt du prêt complémentaire de la Banque Postale de 300 000€ à 100% ;
2. Autorise le Maire à signer toutes les pièces du dossier.

VOTE : à l'unanimité avec 20 voix POUR.

DCM N° 2022-08-D003

6. Demande de participation financière du RPI pour une classe verte d'une semaine aux Aliziers

Préambule :

Le projet d'école de l'école du Petit Prince est l'ouverture au monde de la musique et de la danse. Dans ce cadre, la coopérative scolaire va financer une sortie à l'atelier de l'orgue de Marmoutier pour toute l'école.

Développement :

La classe de Mme Julie DIEDA a décidé de passer une semaine au centre des Aliziers (du 22 au 26 mai 2023), réputé pour la qualité des animations en musique et danse. En plus des activités éducatives, les élèves pourront vivre 5 jours entiers en collectivité pour développer leur autonomie et l'entraide au sein du groupe-classe.

Sur un coût global par enfant de 275 €, 75 € peuvent être alloués par la coopérative, 100 € sollicités par le Département (subvention en cours d'instruction).

Mme DIEDA sollicite une participation des communes à hauteur de 60€ par enfant afin de soulager le reste à charge des familles. Pour la commune de Dabo ; il s'agit d'une subvention globale de 1.020 € pour 17 enfants (pour information complémentaire : Haselbourg = 240€ pour 4 enfants).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

1. Décide de fixer la participation à la classe verte du RPI à hauteur de 60 € par enfant soit au total 1 020 € pour 17 enfants ;
2. Autorise le Maire à signer toutes les pièces du dossier

VOTE : 18 voix POUR. 2 ABSTENTION

DCM N° 2022-08-D004

7. Subventions aux associations

Trois demandes de subventions ont été déposées en mairie : L'association du Ping Pong club, La Sapinière , et le Club Vosgien

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

1. Décide d'octroyer les subventions suivantes pour :
 - L'association du Ping Pong club : 600 €
 - L'association « La Sapinière : 100 €
 - L'association du Club Vosgien : 500 €

2. Autorise le Maire à signer toutes les pièces du dossier

VOTE : à l'unanimité avec 20 voix POUR.

DCM N° 2022-08-D005

8. Divers et communications

Le dégelé qui suit la récente période de froid, engendre des ruptures de canalisation. Les équipes du prestataire sont en alerte pour intervenir rapidement

***/**

Séance levée à 20h40

Liste des élus présents	Signature
WEBER Eric, Maire	
LEHRER Marie-Reine, 1 ^{ère} Adjointe	
WILMOUTH Jean-Michel, 2 ^{ème} Adjoint	
DILLENSCHNEIDER Anne, 3 ^{ème} Adjointe	
GASSER Nicolas, 4 ^{ème} Adjoint	
BENTZ Muriel, 5 ^{ème} Adjointe	
ANTONI David, 6 ^{ème} Adjoint	
CHRISTOPH Viviane	

HUGUES Emilie	Exc.
LE MEUR Elisabeth	Exc.
BLAISE Murielle	Exc.
SPENGLER Christophe	
WOLFF Thierry	Exc.
SCHWALLER Lydie	
WEBER Didier	Exc.
KNOLL Sylvie	
CHEVRIER Franck	Exc.
DIEMER Hélène	
ZIMMERMANN Jérémy	
ZOTT Patrick	Exc.
KLEIN Angélique	Exc.
SCHWALLER Michel	
WEINSANDO-RUFFENACH Dominique	